

PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE POUR LA CONSOMMATION HUMAINE	RI.MY.AA.09.xx	MALAISIE
	Février 2022	

I. DOMAINE D'APPLICATION

<i>Description du produit</i>	<i>Code NC</i>	<i>Pays</i>
Ovoproduits	0408 3502	Malaisie

II. CERTIFICAT GENERAL

Code AFSCA *Titre du certificat*

EX.VTP.AA.09.xx Certificat vétérinaire pour l'exportation d'ovoproduits 4 p.

Le certificat pour l'exportation d'ovoproduits vers la Malaisie est le certificat général vétérinaire pour l'exportation d'ovoproduits.

Le «xx» du code du certificat réfère à la dernière version du certificat général pour l'exportation d'ovoproduits sur le site internet de l'AFSCA.

III. CONDITIONS GENERALES

Agrément pour l'exportation vers la Malaisie

Seuls les établissements de production d'ovoproduits approuvés par la Malaisie entrent en ligne de compte pour l'exportation d'ovoproduits vers la Malaisie. Les établissements belges approuvés sont listés sur le site internet de l'[AFSCA](#).

Les demandes d'agrément pour l'exportation vers la Malaisie doivent être faites selon la [procédure d'agrément pour l'exportation](#) (voir sous « Documents généraux pour l'exportation vers les pays tiers ») et au moyen du formulaire de demande ([EX.VTP.agrémentexportation](#)).

L'établissement qui fait la demande d'agrément doit également remplir le formulaire de demande malaisien, qui est accessible sur le [site internet des services vétérinaires malaisiens](#), en procédant comme suit :

- ne **pas** choisir la version EN du site (en haut à gauche), qui est inactive,
- cliquer sur « *Import/Eksport* » ;
- choisir le document « *Permohonan Eksport Daging, Ayam, Susu, Telur dan Produk-Produk ke Malaysia* »

Les autorités malaisiennes modifient régulièrement leur site (et modifient le lien vers le formulaire) sans en avertir l'AFSCA. La dernière version connue du formulaire est donc aussi mise à disposition sur le [site web de l'AFSCA](#), sous réserve d'une modification ultérieure dont l'AFSCA n'aurait pas connaissance. Il est de la responsabilité de l'opérateur de s'assurer que le formulaire utilisé est bien la dernière version publiée par les autorités malaisiennes.

PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE POUR LA CONSOMMATION HUMAINE	RI.MY.AA.09.xx	MALAISIE
	Février 2022	

La demande d'agrément et le formulaire malaisien sont transmis à l'ULC pour évaluation. Après avoir examiné le document mentionné ci-dessus et après en avoir complété la partie (K), le dossier est transféré par l'ULC à l'Administration centrale. La DG Contrôle, Cellule notifications et certification (CNC) se charge de faire traiter la demande d'agrément par le Service Vétérinaire malaisien.

L'agrément prend cours après réception de la confirmation écrite de l'Administration centrale.

Maintien de l'agrément d'exportation

L'opérateur doit s'informer de la période de validité de son agrément pour l'exportation d'ovoproduits vers la Malaisie et, si nécessaire, doit introduire une demande de renouvellement de son agrément en temps utile auprès de l'ULC, comme décrit ci-dessus.

Conditions additionnelles pour l'exportation vers la Malaisie

L'opérateur doit s'informer quant aux exigences complémentaires qui peuvent s'appliquer en sus de l'agrément pour l'exportation d'ovoproduits vers la Malaisie (par exemple : des exigences halal et le permis d'importation), et qui ne relèvent pas de la compétence de l'AFSCA.

De plus amples informations en ce qui concerne l'exportation d'ovoproduits vers la Malaisie peuvent être trouvées sur la page suivante du site web de l'autorité compétente malaisienne :

<http://www.dvs.gov.my/index.php/pages/view/1791>

IV. CONDITIONS DE CERTIFICATION

Certificat général

Se référer aux conditions de certifications détaillées dans l'instruction pour le certificat général sanitaire pour l'exportation d'ovoproduits.

Vérifier que :

- les produits exportés portent bien la marque d'identification de l'établissement producteur mentionné sur le certificat,
- l'établissement producteur mentionné sur le certificat est bien repris sur la liste fermée des établissements approuvés pour l'exportation d'ovoproduits vers la Malaisie.

PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE POUR LA CONSOMMATION HUMAINE	RI.MY.AA.09.xx	MALAISIE
	Février 2022	

V. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Official website of the Department of Veterinary Services (DVS), Malaysia

- <http://www.dvs.gov.my>
- <http://www.dvs.gov.my/index.php/pages/view/299>
- <http://www.dvs.gov.my/index.php/pages/view/1791>
- <http://www.dvs.gov.my/index.php/pages/view/359>